



TAXE D'APPRENTISSAGE - 2022

BORDEREAU DE VERSEMENT

SITES VITRE ET LA GUERCHE DE BRETAGNE

Solde de 13% affecté aux établissements de formation technologiques et professionnelles.
Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage.

RENSEIGNEMENTS

<u>Votre Entreprise :</u> Siren/Siret :	<u>Établissement bénéficiaire :</u> GROUPE ANTOINE DE SAINT EXUPERY <input type="checkbox"/> VITRE 350105 2 allée de la hodeyere – bp 70413 35504 VITRE CEDEX <input type="checkbox"/> LA GUERCHE DE BRETAGNE 350100 12 promenade du grand mail - bp 73073 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE
---	--

CONTACTS DE L'ENTREPRISE

Nom :	Tél :
Prénom :	Email :
<u>CALCULER VOTRE TAXE :</u>	
Votre masse salariale 2021 :	€
× 0,68 % =	€
Solde de 13% TA 2022 :	€

Subvention en matériel déductible :	€
Bonus alternant déductible :	€

Solde des 13% TA 2022 – dépenses déductibles :	€

VOTRE VERSEMENT :

Au profit de l'Ecole :	GROUPE ANTOINE DE SAINT-EXUPERY
	<input type="checkbox"/> SITE JEANNE JUGAN – VITRE, code UAI : 0351963U
	<input type="checkbox"/> SITE ROSE DE LIMA – LA GUERCHE DE BRETAGNE, code UAI : 0351949D
Montant de votre versement :	€
Mode de règlement :	
<input type="checkbox"/> Virement	IBAN : FR76 1360 6000 3701 3016 2400 005
	Mentionner votre NOM et n° de Siret en libellé de virement

<input type="checkbox"/> Chèque	N°
	A l'ordre de : GROUPE ANTOINE DE SAINT EXUPERY – VITRE